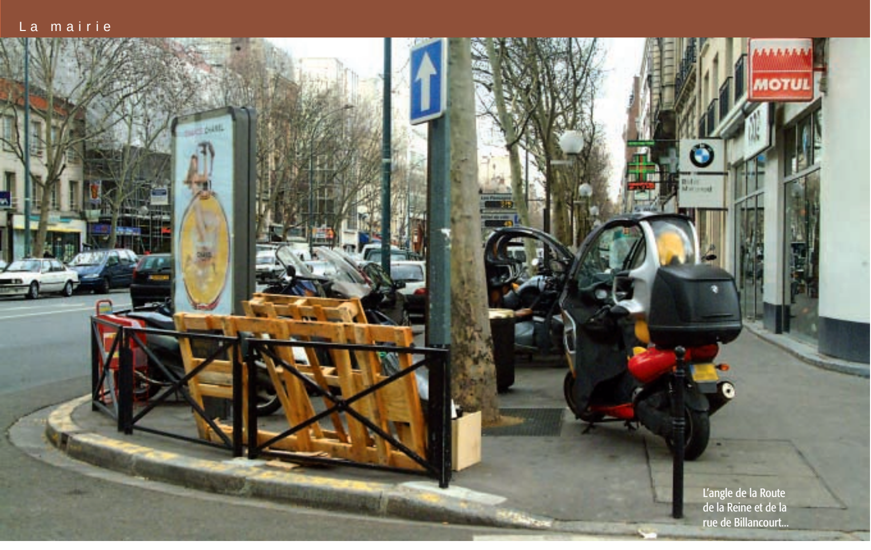


L'angle de la Route de la Reine et de la rue de Billancourt...

Les trottoirs
un espace à préserver

Boulogne-Billancourt, 109 400 habitants, 150 kilomètres de trottoirs : des dépôts sauvages aux deux-roues mal garés, il n'est pas toujours aisé pour les piétons de circuler. Si la Communauté d'agglomération agit quotidiennement afin de préserver la propreté des lieux, faire respecter l'espace urbain exige une véritable stratégie d'équipe, habitants et agents confondus. Et demande une bonne dose de civisme de la part de tous. Explications.

Les encombrants et les deux-roues sont un véritable fléau pour nos trottoirs, contre ses nuisances la Communauté d'agglomération du Val de Seine (CAVDS) met en place des moyens importants. La preuve par les chiffres : 61 personnes effectuent, le soir, six jours sur sept, douze tournées de collecte des ordures ménagères et une tournée complémentaire est organisée l'après-midi pour certains points spécifiques. 120 autres personnes sont chargées de la propreté des rues, en complément de l'action des cantonniers, les chaussées et les trottoirs sont nettoyés par cinq laveuses une à deux fois par semaine. Tous les jours, les 850 corbeilles à papier sont vidées et entretenues et six motocrottes interviennent. Chaque quartier dispose d'un inspecteur de propreté (brigade créée en 2002), chargé de faire respecter les horaires de sortie des bacs d'ordures, d'identifier les responsables de dépôts sauvages, voire de les verbaliser. Enfin, destinées à renforcer ce dispositif, deux nouveautés ont récemment vu le jour : la création d'une équipe mobile de surveillance et d'intervention (qui compte des policiers municipaux aptes à verbaliser les incivilités) et d'une équipe anti-affichettes, graffitis et remise en peinture des éléments de mobilier urbain dégradés (voir page 34). « *Toutefois aussi important soit-il, ce dispositif ne peut suffire à lui seul ! Il est nécessaire que les Boulonnais prennent l'habitude de respecter les règles de sortie des déchets. Chaque quartier a une date et une heure de dépôt d'encombrants. Chaque usager peut aussi utiliser la déchetterie ou téléphoner à "Allô propreté-0 800 024 038" afin que le service organise un débarras* », explique-t-on du côté de la CAVDS.

Non respect des règles
les risques pour les contrevenants

• Encombrants : de 38 à 1 500 € selon le dépôt ou l'encombrant déposé. S'il y a flagrant délit constaté de débarras sauvage, il pourra être procédé à la confiscation du véhicule.
• Déjections canines : 38 €.

Dépôts sauvages, déjections canines, voilà l'ennemi !

« Un jour, ce sera un fer à repasser ou des meubles cassés, un autre, des gravats. Cela arrive souvent sur cet axe », raconte Sylvie, gérante d'un salon de coiffure situé boulevard Jean-Jaurès. Avec les deux-roues parfois envahissants, les encombrants et les déjections canines restent le cauchemar des piétons. En revanche, des habitants confient avoir constaté une amélioration ces dernières années. À l'image d'Anne, croisée dans la rue, trottinette à la main, *« De temps en temps des poubelles sont gênantes. Globalement, les trottoirs sont larges, propres et entretenus. »* Si Nicole rouspète contre les éternelles déjections canines, Jean quant à lui estime que, *« Depuis deux, trois ans, ces lieux restent relativement propres pour une commune aussi peuplée. Ce qui me choque ? Que des irrespectueux transforment une chaussée en dépotoir comme cela arrive parfois. C'est de l'incivisme total ! »* Du lavabo déposé sous un arbre au matelas usagé en passant par les scooters arrêtés n'importe où, les trottoirs restent victimes du comportement de certains. Afin de faire face à cette situation récurrente, la CAVDS organise un service d'enlèvement des encombrants deux fois par semaine et les trottoirs sont sillonnés par les inspecteurs de la propreté et par la brigade mobile d'intervention et de surveillance qui prennent note de tout ce qu'il faut enlever (tête de lit, scooter ventouse, sac poubelle avec déchets, etc.) et ce, jour après jour ! Pour beaucoup d'habitants, les déjections canines sont un point sensible. Là aussi, la ville s'active. 70 canisites, 15 Toutounets – distributeurs de sacs en plastique – installés en ville et six motocrottes qui passent une fois par jour dans l'ensemble des rues. *« Il faut être présent 24h sur 24 pour faire du flagrant délit de certains maîtres de chiens indélicats, de poubelles sorties et non rentrées, d'encombrants déposés. Si la municipalité se charge de nettoyer, de placer des conteneurs spécifiques des apports sélectifs, de verbaliser les motocyclistes indélicats, d'augmenter le nombre de canisites, bref, de tout mettre en place afin de protéger les trottoirs... on n'obtiendra une cité réellement propre qu'à la seule condition que tout le monde participe. »*

Encombrants : le geste civique rien de plus simple !

La collecte des encombrants se fait deux fois par semaine dans chaque quartier.
Cette collecte est divisée en trois secteurs :
- Lundi et jeudi matin au nord de la route de la Reine.
- Mardi et vendredi matin entre la route de la Reine et l'axe avenue du Général-Leclerc - avenue Édouard-Vaillant.
- Mercredi et samedi au sud de l'axe avenue du Général-Leclerc - avenue Édouard-Vaillant.

Comment procéder ?
1. Déposer vos encombrants la veille du jour de ramassage après 20h.
2. Porter vos encombrants à la déchetterie du quai d'Issy. Située sous l'échangeur du quai d'Issy du périphérique, voie AD15, elle est ouverte 7 jours sur 7 de 9h30 à 19h, sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai, (01 45 57 27 35).
3. Vous pouvez aussi appeler « Allô propreté 0 800 024 038 » pour enregistrer votre demande d'enlèvement (jour et lieu), préciser la nature des encombrants, indiquer l'adresse du dépôt et prendre rendez-vous.
4. Attention : les dépôts effectués hors de ce cadre sont illégaux et dûment sanctionnés.

Propreté : tout ce que fait la ville

Canisites : 70 sont présents dans toute la ville et sont entretenus tous les jours.

Toutounet : 15 Toutounets (distributeurs de sacs de ramassage) ont été installés (parcs et jardins de la ville, Mail du Maréchal-Juin, square Belle-Feuille, etc.) et des sacs de ramassage sont disponibles dans les permanences de quartier.

Aire de stationnement pour deux-roues : la municipalité dispose de 1 332 emplacements pour deux-roues, répartis sur 195 lieux.

Lutte anti-graffitis
Les services de la ville interviennent, sur demande écrite du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble, pour enlever tout graffiti ou affiche, déposés à hauteur d'homme sur les façades visibles du domaine public. Un formulaire de demande d'intervention peut être demandé auprès de « Allô propreté - 0 800 024 038 ».
Ce document doit toutefois être transmis signé par le demandeur autorisé puis adressé par courrier ou fax (01 55 18 51 46) à la mairie de Boulogne-Billancourt - Direction de la Propreté et de la Collecte sélective 92 104 Boulogne-Billancourt cedex.

Nougat, chien citoyen...
Nougat rimerait-il avec délicat ? Dans certains cas, oui. Nougat, border-terrier boulonnais de dix ans s'avère bien élevé. Comme sa maîtresse Catherine le lui a appris depuis son plus jeune âge : *« Je me rends dans ce canisite situé au square Rhin-et-Danube, trois fois par jour, à 8h, 13h et 21h. Je viens d'ailleurs de récupérer plusieurs sacs en plastique à ma permanence de quartier. »* Bref, Nougat a bel et bien pris l'habitude de ne jamais salir les trottoirs. Pour le plus grand plaisir de tous les piétons boulonnais !



Dépôts sauvages et stationnements illicites nuisent à la bonne circulation des piétons.

En voiture, avec la brigade mobile d'intervention


△ La brigade mobile d'intervention photographie, localise les dépôts sauvages et peut verbaliser.

Tous les jours, le matin ou l'après-midi, la brigade mobile d'intervention et de surveillance part en tournée. Prennent place dans un véhicule, l'inspecteur de la propreté du quartier, deux policiers municipaux et un cadre des services techniques, ce dernier ne sortant jamais sans son appareil de photo numérique. Leur mission ? Parcourir « le bitume », verbaliser les deux-roues si besoin, détecter les saletés et autres dépôts sauvages afin de les faire enlever.
14h30, place Marcel-Sembat, *« Regardez : certains magasins sont de gros fournisseurs d'étagères en fer ou en carton, explique le cadre référent. Nous remarquons que lorsqu'un mobilier urbain est détérioré, un banc, par exemple, cela attirera automatiquement des déchets aux alentours. Bref, nous localisons précisément les endroits où sont déposés des encombrants, des sacs poubelles, etc. afin de les faire enlever rapidement. »* Sont aussi répertoriés les autocollants ou petites annonces posés sur les panneaux ou colonnes, des déjections canines, des planches, des affiches, des morceaux de moquette, etc. *« Nous recensons et faisons également ôter tous les présentoirs de journaux gratuits qui sont interdits sur la voie publique. »*

Information, prévention... et sanction

Frédéric, policier municipal explique sa présence au sein de cette brigade, *« nous verbalisons les motos occasionnant des gênes aux piétons, nous procédons à l'enlèvement des scooters et vélos ventouses. Nous demandons que les chiens soient tenus en laisse. Nous vérifions le non débordement des terrasses de restaurants. Nous recherchons les propriétaires de dépôts sauvages et nous prenons aussi le temps de discuter avec les commerçants. Enfin, nous avons identifié et interpellé un auteur de plus de 20 tags identiques peints sur les murs. »* Arrêt de « l'équipe » devant une boutique où le gérant vient de déposer des cartons au pied de l'arbre d'un boulevard, face à son magasin. *« Non, monsieur, vous ne devez pas agir ainsi, c'est prohibé. Il faut vous en débarrasser le soir après 18h. »* Quelques rues plus loin, un restaurateur sort sa poubelle mais il est 15h. *« Il faut rentrer cette poubelle, la ressortir après 18h et la rentrer demain avant 8h »*, explique l'agent. Pour un hôtel situé non loin de là, il sera aussi nécessaire de faire rentrer une poubelle prématurément mise sur le trottoir. *« Souvent, les gardiens d'immeuble finissent leur travail vers 17h et sortent les poubelles à cette heure. »* Si les hommes de cette équipe sont avenants, ils bénéficient néanmoins du pouvoir de sanctionner les contrevenants. *« De septembre à décembre 2006, nous avons envoyé 300 courriers de rappel de règles à respecter en terme de présentation de déchets (horaires de présentation de bacs, vrac et sacs divers sur le trottoirs). À la suite de ces remarques écrites 70 procès-verbaux ont été dressés pour non changement de comportement. »* Parallèlement, les sept inspecteurs de la propreté de la ville continuent leurs rondes dans la ville. Comme quoi, prévenir vaut toujours mieux que guérir.

■ Sabine Dusch



Trois questions à Alain Juliard

conseiller communautaire, en charge de la Propreté et de la collecte des déchets.

Pourquoi avoir mis en place une équipe mobile d'intervention et de surveillance ?
Cette nouvelle équipe mobile d'intervention et de surveillance a été créée pour compléter et renforcer l'action que mène déjà depuis 2002 les sept inspecteurs de la propreté, référents de chaque quartier. Cette équipe pluridisciplinaire se déplace plusieurs fois par semaine et de manière aléatoire dans un quartier afin d'observer, de noter tout ce qui est susceptible de dégrader notre environnement (sacs éventrés, gravats, déchets ménagers, antivols abandonnés...). Cette équipe composée tout à la fois de policiers municipaux et d'inspecteurs de la propreté, tous assermentés, peut non seulement identifier mais permettre de sanctionner plus efficacement les contrevenants. Une délibération du conseil municipal du 7 mars 2002 autorise l'enlèvement d'office des déchets aux frais du contrevenant après mise en demeure.

Quelle politique mène la ville en matière de propreté des trottoirs ?
En ce qui concerne la propreté des trottoirs, l'organisation de la collecte des encombrants a été entièrement revue en 2006. Par exemple, le service a renforcé les interventions pendant le week-end, intensifié la cadence de lavage des trottoirs – en effet, un trottoir lavé fait toujours plus net qu'un trottoir balayé – et investi dans du nouveau matériel (laveur, aspirateur, motocrottes neuves). De nouveaux canisites ont été installés dans la ville et des sacs de ramassage sont disponibles dans les permanences de quartier.
La municipalité expérimente plusieurs « Toutounets », distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines, dans la ville. Enfin, tous les nouveaux bacs de collecte d'ordures ménagères sont dotés d'une puce électronique. Ce système permet de détecter avec certitude le détenteur du bac. Si besoin, nous sommes dès lors en mesure d'avertir les contrevenants puis de les verbaliser en cas de récidive.

Quels sont les principes de base à appliquer afin de conserver une ville propre ?
Aujourd'hui, les services communautaires mettent en œuvre des moyens importants pour maintenir la ville propre et un suivi quotidien des ces actions est assuré pour en contrôler la qualité, c'est ainsi que par exemple les véhicules de nettoiement sont équipés de balises GPS qui permettent d'en assurer le suivi en temps réel par Internet. Tous ces efforts ne peuvent suffire, s'ils ne sont pas accompagnés d'un soutien et d'une mobilisation de l'ensemble des Boulonnais. C'est pourquoi nous menons aussi un travail de prévention et de communication sur la responsabilité des habitants dans la bonne gestion de leurs déchets ménagers.

Est-il prévu un deuxième nettoyage de printemps ?
Absolument. J'appelle tous les Boulonnais, jeunes et adultes à se joindre à nous le samedi 12 mai prochain, pour le grand nettoyage de printemps ! Ce deuxième rendez-vous, aura comme point de rassemblement, à 9h, les permanences de quartier. L'objectif de cette matinée ? Effectuer un geste écocitoyen en participant à la propreté des rues de son quartier.

Élections : top départ !

Plusieurs échéances électorales sont prévues en 2007, dont l'élection présidentielle les dimanches 22 avril et 6 mai et les législatives du 10 et du 17 juin. Ces scrutins ont une importance capitale pour notre pays. Les bureaux de vote vous attendent. Cette année, ils sont munis de machines à voter électronique. Mode d'emploi.

Le temps des élections est arrivé. À Boulogne-Billancourt, 66 030 électeurs sont attendus devant les urnes électroniques. Ce système avait déjà été expérimenté avec succès dans trois bureaux de vote de la ville pour les élections européennes de 2004 et lors du référendum de mai 2005. Désormais, les 65 bureaux de vote de la ville en sont équipés. 90 communes françaises ont adopté ce dispositif, dont 12 dans les Hauts-de-Seine, soit un total de 1 500 machines sur le territoire français. L'urne électronique fonctionne comme un automate (voir étape 7 page 23). Elle enregistre dans sa mémoire, pour le cas de la présidentielle par exemple, le nom du candidat retenu par chaque électeur, puis comptabilise l'ensemble des résultats. Aucun transfert de données n'est effectué via Internet. Avant le vote, les machines sont entreposées dans un local sécurisé et gardienné, leur programmation se fait sous contrôle d'huissier. La veille du scrutin, les machines – mises sous scellées – sont transportées sur chaque site et surveillées pendant toute la nuit. Seul le président du bureau de vote est habilité à rompre les scellés le lendemain matin, il vérifie ensuite que l'urne est bien programmée et que son compteur est à zéro. Pendant le scrutin, l'urne est fermée et sécurisée. À la fin de la journée, le président du bureau de vote, accompagné de ses assesseurs, ouvre l'urne et édite les résultats. Aucune autre manipulation n'est donc possible. Et dans chaque bureau, une batterie estprévue pour pallier une éventuelle panne électrique. À noter : une lettre explicative sera adressée par courrier à chaque électeur. Les professions de foi des candidats leur seront également envoyées par la préfecture avant le jour du vote, elles ne seront, bien sûr, pas accompagnées de bulletins, devenus inutiles.



△ La machine à voter électronique équipe les 65 bureaux de vote de la ville.

Les bureaux de vote

La ville a procédé à une importante restructuration de ses bureaux de vote pour mieux harmoniser leur répartition géographique sur le territoire de la commune. Les électeurs sont dorénavant équitablement repartis dans les 65 bureaux, dont 11 nouveaux, tous accessibles désormais aux personnes à mobilité réduite (celles-ci peuvent d'ailleurs appeler le 01 55 18 53 00 pour être transportées gratuitement jusqu'aux urnes). L'adresse de votre bureau de vote figure sur la carte d'électeur qui vous a récemment été envoyée par la poste. Cette adresse peut aussi vous être communiquée auprès du centre d'appels de la mairie (Tél. : 01 55 18 53 00) ou en consultant le site Internet de la ville : www.boulognebillancourt.com

Le vote par procuration

En cas de vacances, de séjour à l'étranger, (enlever handicap qui pourrait être perçu comme un refus de voir les personnes se déplacer aux bureaux de vote)... Vous pouvez choisir de vous faire représenter par un électeur de votre choix, résidant dans la même commune que vous. Pour faire établir une procuration, le mandant se présente au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de sa commune ou de son lieu de travail. Muni d'un justificatif d'identité ainsi que d'une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de son empêchement, il remplit un formulaire concernant son mandataire. En principe, la procuration peut être enregistrée jusqu'à la veille du scrutin, mais il est conseillé de la faire établir le plus tôt possible. En effet, il faut prendre en compte les délais d'acheminement du document à la mairie. Sa validité peut aller d'un seul scrutin jusqu'à un an au maximum, et la procuration peut être résiliée à tout moment. Un mandataire peut détenir au maximum deux procurations, dont une seule établie en France. Le jour des élections, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant avec son justificatif d'identité et sa carte d'électeur. Après vérification, il pourra appuyer sur le bouton de l'urne... électronique.

■ Anne-Laure Jardon

Deux questions à Christine Bruneau

4e maire adjoint, chargée des Affaires générales, des Ressources humaines, des Affaires juridiques et contentieuses, de la gestion du Patrimoine municipal et de l'Accueil de la population.

Pourquoi Boulogne-Billancourt a-t-elle choisi le vote électronique ?

La ville a fait ce choix car il présente de nombreux avantages. Ces urnes électroniques sont fiables, rapides et économiques. Déjà testées dans plusieurs grandes villes européennes, elles permettent aussi de préserver l'environnement en économisant le papier des bulletins de vote. Grâce à elles, le dépouillage est considérablement facilité et devient presque immédiat. Le gain de temps est considérable. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs choisi d'agréer ces machines et en garantit ainsi la sécurité comme l'inviolabilité.

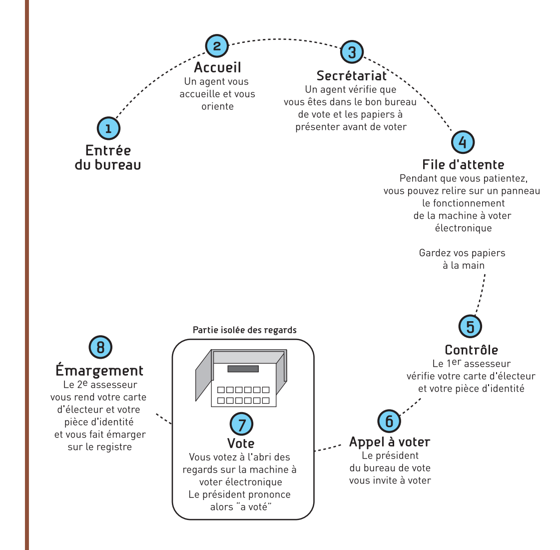
Comment la ville s'est-elle préparée à ce nouveau mode de vote ?

Depuis le mois de septembre, l'urne électronique est systématiquement montrée dans les réunions de quartier. La machine est actuellement en démonstration à l'hôtel de ville, où une animatrice accueille les électeurs et leur explique son mode de fonctionnement. Trois clubs seniors de la ville sont aussi équipés pour ces démonstrations. Enfin, les membres des bureaux de vote ont tous été formés à l'usage de la machine.

À vos agendas !

Horaires d'ouverture des bureaux de vote : 8h - 20h.
Élection présidentielle
Premier tour le 22 avril et second le 6 mai.
Élections législatives
Premier tour le 10 juin et second le 17 juin.

Bureaux de vote : mode d'emploi



Machine à voter électronique
Mode d'emploi

→ Vous appuyez sur le bouton correspondant au candidat de votre choix
→ Vous visualisez le nom sur l'écran de contrôle
→ Si vous changez d'avis, vous pouvez annuler votre choix
→ Vous validez

Le vote électronique pour tous

> C'EST SIMPLE
L'isoloir et l'urne disparaissent au profit d'une seule machine très facile à utiliser.

> C'EST ACCESSIBLE À TOUS
La rampe d'accès à l'entrée du bureau de vote, et l'ergonomie de la machine à voter ont été prévues pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou aux personnes mal ou non voyantes.

> C'EST ÉCONOMIQUE
On supprime l'utilisation du papier (bulletins et enveloppes).

> C'EST FIABLE ET RAPIDE
Plus de dépouillement. La machine a enregistré les votes. Le président fait imprimer les résultats. Ils sont reportés sur le procès-verbal officiel signé par l'ensemble des membres du bureau et proclamé au public présent par le président.

Les pièces à fournir

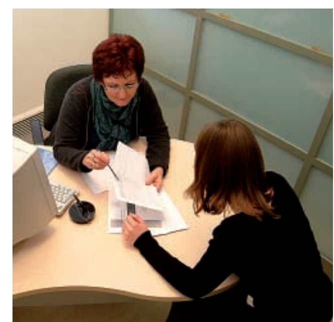
Votre carte d'électeur et une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, permis de chasser avec photographie, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, titre de réduction de la SNCF avec photographie...

Informations pratiques

Service état civil, élections et formalités administratives. Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h15, vendredi de 8h30 à 16h45 et samedi de 8h30 à 11h45. Tél. : 01 55 18 53 00.

Avocat, écrivain, médiateur et conciliateur à votre service

Problème juridique ou administratif, conflit avec un voisin, victime d'une escroquerie ? Mairie et associations proposent des permanences pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions. Ces services sont pour la plupart gratuits. Tour d'horizon.



△ L'écrivain public aide à la rédaction de courriers et de dossiers.

La mairie

Avocats conseil

Pour tout problème d'ordre juridique, les avocats orientent vers le service ou le tribunal compétent et conseillent les usagers dans leurs démarches. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile.

• Permanences : bureau n° 1, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Mardi de 18h30 à 20h (7 personnes maximum reçues), vendredi de 16h à 17h30 et samedi de 9h30 à 11h. Pour le vendredi et le samedi prise de rendez-vous obligatoire à l'accueil de la mairie ou au 01 55 18 53 00.

Écrivain public

Aide à la rédaction de courriers et de dossiers, qu'il s'agisse de formalités administratives, de dossiers juridiques (plaintes, courriers aux avocats, huissiers, notaires...) ou de courriers quotidiens à l'employeur, aux assurances, aux impôts. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile.

• Permanences : bureau n° 3, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Mardi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et jeudi de 17h à 20h. Sur rendez-vous à l'accueil de la mairie ou au 01 55 18 53 00.

Médiateur

Le Médiateur est un bénévole désigné pour ses garanties d'impartialité et de discrétion par le conseil municipal. Ses missions principales : écouter, expliquer, convaincre, concilier, améliorer le service rendu aux administrés, favoriser le règlement à l'amiable des différends entre usagers et administration municipale. En outre, il peut être saisi directement ou après épuisement des voies de recours gracieux. En cas de besoin, il assure l'interface avec les administrations publiques ou parapubliques en présentant directement la requête, la réclamation ou la défense du dossier.

• Permanences : bureau n° 4, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Lundi de 9h30 à 11h et de 14h à 15h30 et samedi de 9h30 à 11h. Sur rendez-vous au 01 55 18 49 36.

Conciliateurs de justice

Les conciliateurs sont chargés de favoriser le règlement amiable de certains conflits d'ordre privé (rapports entre locataires et propriétaires, les litiges avec les commerçants, les problèmes de voisinage etc.). Leurs interventions permettent d'éviter une action judiciaire parfois longue et coûteuse.

• Permanences : 1er étage de l'hôtel de ville. Mercredi de 14h à 15h30 et vendredi de 9h30 à 11h30. Sur rendez-vous au 01 55 18 49 36.

Les associations

BBAV
Boulogne-Billancourt aide aux victimes

Plusieurs juristes se relaient pour accueillir les victimes de préjudices de toutes natures (pénal, civil, administratif...), les informent sur leurs droits (fonctionnement de la justice, procédure, indemnisation...), les assistent dans leurs démarches et éventuellement les orientent vers les services compétents (avocats, services sociaux...) ou vers d'autres associations spécialisées. Toute personne en détresse peut en toute confidentialité obtenir gratuitement écoute et conseils.

• Permanences : annexe de l'hôtel de ville 64, rue de la Saussière. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, avec ou sans rendez-vous. Tél. : 01 47 12 03 80.
Courriel : contact@bbav.info

CIFF-CIDF des Hauts-de-Seine Boulogne-Billancourt

Créée en 1973, l'association répond à une mission d'intérêt général confiée par l'État en faveur des femmes et des familles. Elle favorise l'information et l'accès au droit pour les femmes et le public en général.

• Siège : 3, rue des Quatre-Cheminées
Tél. : 01 41 31 08 74 ou 01 41 31 37 44.
Fax : 01 41 31 22 60.
Courriel : ciffcidfbb92@cidf.info

Permanences juridiques

Information gratuite et anonyme par des juristes confirmées dans tous les domaines du droit (travail, personnes, logement, pénal, aide juridictionnelle, droits sociaux et vie quotidienne...). Sur entretiens individuels avec ou sans rendez-vous ou par téléphone dans les quatre permanences suivantes :

• 3, rue des Quatre-Cheminées (siège).
Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 9h à 13h. Tél. : 01 41 31 08 74.

• 8, allée Marcellin-Berthelot.
Le lundi de 14h à 16h. Tél. : 01 46 05 93 02.

• Passerelle des associations
13, square de l'Avre et des Moulineaux.
Le mardi de 14h à 17h. Tél. : 01 46 21 20 13.

• Lieu Social polyvalent
1718, allée du Vieux-Pont-de-Sèvres.
Le vendredi de 14h à 17h. Tél. : 01 46 09 97 01.

Médiation familiale

Elle permet aux opposants d'un conflit (problèmes de garde d'enfants, lien rompu entre grands-parents et petits-enfants, différends parents-enfants...) de rétablir ou d'améliorer la communication en offrant un lieu de parole et d'écoute confidentielle. Participation financière en fonction des revenus.

• Information et prise de rendez-vous au 01 41 31 40 52.
Courriel : ciff.mediation@cidf.info

Conseil conjugal

Consultations pour difficultés dans la vie de couple (conflits, grossesses non désirées, difficultés affectives, sexuelles...) ou la vie relationnelle (dépendances, alcoolisme, toxicomanie). Les conseillers conjugaux et familiaux sont habilités à recevoir des mineurs.

• Sur rendez-vous au 01 41 31 08 74 ou au 01 41 31 37 44. ■

Boulogne-Billancourt destination tourisme

Si en passant les portes du 202, boulevard Jean-Jaurès, vous avez l'impression d'entrer dans une agence de voyages, vous n'êtes pas loin de la réalité. Cette agence n'est autre que Boulogne-Billancourt tourisme. Elle vous fera découvrir votre ville avec un regard différent, mais aussi l'Île-de-France et des lieux plus lointains.

Être touriste dans sa ville, c'est possible ! 82 % des visiteurs de Boulogne-Billancourt tourisme sont boulonnais, 4 % sont alto-séquanais, 7 % viennent d'autres régions d'Île-de-France, 3 % viennent de province et enfin, 4 % sont étrangers.
Boulogne-Billancourt tourisme (BBT) est un service municipal créé en mai 2002 afin de favoriser le tourisme sur la ville. D'abord installé rue Le-Corbusier, il a déménagé au 202, boulevard Jean-Jaurès dans des locaux plus spacieux et plus visibles. Depuis, BBT a plus que doublé sa fréquentation avec une moyenne de 800 visites par mois et une pointe de 1 500 visites en septembre dernier.

Informer tous azimuts

Trois agents se relaient pour conseiller le public. La question qui revient le plus souvent est celle du logement pour des séjours de courte durée, suivie par la demande de documentation municipale (information culturelle, guide pratique, journal), puis par des renseignements sur le musée des Années 30, les jardins, des idées de promenades pour petits et grands en Ile-de-France. Les visiteurs peuvent également retrouver les offres phares des régions touristiques françaises. Outre la diffusion d'informations, BBT met en œuvre des actions de terrain pour développer la visibilité de la ville sur la région Ile-de-France ainsi que le tourisme à Boulogne-Billancourt. Pour cela, elle tisse des partenariats avec le Comité départemental et le Comité régional du tourisme.

Des actions de terrain

« Grâce au Comité départemental du tourisme, nous participons au salon mondial du tourisme porte de Versailles et au salon des Quatre-Temps à La Défense. Nous touchons ainsi les Franciliens à la recherche d'idées de sortie », explique Philippe Tellini, conseiller municipal chargé du Tourisme, des jumelages et des Relations internationales. Toujours dans le cadre de ce partenariat, un chéquier « Préférence Hauts-de-Seine », diffusé gratuitement, permet au public de bénéficier de formules touristiques promotionnelles, comme une visite gratuite pour une payante. Enfin, BBT est, depuis peu, le relais local du réseau « Clévacances», qui permet d'augmenter l'offre de logements de courte durée sur la région Ile-de-France. *« De la même manière qu'il existe le réseau* Gîtes de France en campagne, Clévacances *permet aux Boulonnais de louer, sous certaines conditions, une chambre ou un meublé pour un séjour d'une nuit à trois mois. »*



Promenades en ville. Jusqu'au 3 juin, BBT organise sept visites guidées de la ville sur différents thèmes. Retrouvez le programme de ces visites dans *BBSortir* page 25. **Location de chambres et meublés.** Vous disposez d'une chambre ou d'un meublé que vous souhaitez louer à des visiteurs pour des séjours de courte durée ? Renseignements et dossier de candidature auprès de BBT. **Salon.** BBT sera présent avec le musée des Années 30 au salon des Quatre-Temps de La Défense du 14 au 16 mai et du 24 au 26 mai. **Sites Internet :** www.boulognebillancourt.com www.architecture-contemporaine.pidf.com • www.tourisme-hautsdeseine.com

Une mise en valeur du patrimoine

Boulogne-Billancourt a su mettre en valeur son patrimoine avec, en fer de lance, le musée des Années 30. En juin 2004, elle a obtenu le label Ville d'art et d'histoire décerné par le ministère de la Culture. La ville se place ainsi en destination touristique de deuxième visite pour ceux qui ont déjà vu les incontournables. À ce titre, le Comité régional du tourisme présente le patrimoine boulonnais sur son site Internet. Un atout que s'attache aussi à faire connaître BBT en organisant de nombreuses visites guidées. « *Nous voulons faire découvrir aux habitants la richesse de leur quotidien, leur faire porter un autre regard sur leur environnement.* » Le prochain parcours des Années 30 a lieu dimanche 29 avril... Laissez-vous tenter.

■ Domitille de Veyrac

Boulogne-Billancourt tourisme
202, boulevard Jean-Jaurès
Le lundi de 14h à 19h. Du mardi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h.
Tél. : 01 55 18 50 50.
www.boulognebillancourt.com



Perspective du pont imaginé par Marc Barani et le bureau d'études SETEC TPI qui reliera, dès 2009, Billancourt à l'île Seguin.

Un nouveau pont pour l'île Seguin

Après un an de travaux en Belgique, le pont devant relier le Trapèze et l'île Seguin arrive à Boulogne-Billancourt. Deux convois sont nécessaires pour acheminer cet ouvrage conçu par l'atelier d'architecture Marc Barani et le bureau d'ingénierie SETEC TPI, le premier ce mois-ci et le second cet été.

Il a fallu une année de travaux et 2 500 tonnes d'acier pour réaliser le pont qui va enjamber le grand bras de la Seine séparant l'île Seguin de Billancourt. Fabriqué en Belgique, à Eeklo, par la société Victor Buyck Steel construction, ce pont du XXI[e] siècle sera livré à Boulogne-Billancourt par voie d'eau en deux étapes. Le premier convoi quittera l'usine ce mois-ci sur deux barges monumentales. Ce convoi comporte deux tronçons de 800 tonnes qui forment la rampe d'accès au pont qui traverse le fleuve. Après avoir remonté les canaux belges, les deux barges s'engageront sur la mer du Nord tractées côte à côte par deux remorqueurs. Arrivées au Havre, elles poursuivront leur chemin par la Seine. Après six jours de voyage, elles déposeront leur cargaison sur la rive droite de la Seine, côté trapèze, à l'aide d'une machinerie impressionnante.

24 heures sont nécessaires pour décharger et mettre en place chaque tronçon sur la pile déjà construite. Durant tout un week-end, le bras de la Seine devant l'île Seguin, ainsi que la RD1 (entre la rue du Vieux-Pont-de-Sèvres et la rue de Meudon) seront fermés à la circulation pour réaliser cette opération exceptionnelle, qui devrait avoir lieu le dernier week-end d'avril, sous réserve de bonnes conditions météorologiques.

Le deuxième convoi transportera, toujours par voie fluviale, la partie du pont qui enjambe le fleuve. Il arrivera à Boulogne-Billancourt un mois avant sa mise en place. Pendant ce mois, les deux barges stationneront à quai le temps nécessaire pour assembler les différentes parties du pont et pour poser les éléments de garde-corps.

De même que pour le premier convoi, la mise en place du tablier du pont sur la Seine est une opération qui s'étalera sur tout un week-end, prévu fin juin ou début juillet, en fonction des conditions climatiques.

Conçu par l'atelier d'architecture Barani (Marc Barani avec Paolo Tarabusi), associé au bureau d'études SETEC TPI, qui a remporté le concours international lancé par la ville en 2002, ce pont prolongera le nouveau cours de l'île Seguin, permettant de rejoindre l'île, puis les rives de Sèvres par la future passerelle dessinée par le studio Bednarsky. C'est un ouvrage de grande portée franchissant la Seine sans appui intermédiaire dans le lit du fleuve venant contrarier la navigation. Constitué de trois travées, posées sur quatre appuis, il atteint une longueur totale de 229,51 mètres et libère une passe navigable de 60 mètres de large sur une hauteur de 6,35 mètres, calculée au moment des plus hautes eaux navigables. Sa plate-forme de 18 mètres de large privilégie les circulations douces, faisant de cet ouvrage, un véritable « pont promenade » sur la Seine.

Il est composé de deux niveaux. Une partie centrale parcourue par la chaussée ouverte à la circulation automobile, bordée de deux larges trottoirs et, en contrebas, deux parcours piétons situés de part et d'autre facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. À terme, ce pont constituera le seul accès automobile de l'île. Les ponts existants – Daydé, vers la rive droite, et Seibert, vers la rive gauche – seront, quant à eux, réhabilités et réservés au tramway, aux cyclistes et aux piétons.

Les travaux de finition seront réalisés à partir de cet été jusqu'au début de l'année 2008. Le pont ne sera toutefois ouvert à la circulation qu'après achèvement du parking public souterrain, qui se trouve au niveau de la culée sur la rive de Billancourt, c'est-à-dire au début de l'année 2009.

■ Gioconda Leroy

La mise en place des deux premiers tronçons du pont implique la fermeture du grand bras de la Seine et de la RD 1 à la circulation. Fin avril, les Boulonnais pourront assister à l'installation des tronçons situés sur la rive de Billancourt et au dessus de la RD 1 depuis le quai de Stalingrad, celui-ci étant fermé, pour cette occasion, à la circulation automobile. Cet accès devra se faire dans les conditions de sécurité qui seront précisées ultérieurement, notamment sur le site de la ville (www.boulognebillancourt.com)
Par ailleurs, la mise en place des éléments du pont, y compris la nuit, entraînera des nuisances sonores qui ne peuvent malheureusement pas être évitées. Une information précise sera communiquée aux riverains lorsque la date d'arrivée du convoi sera certaine. Des panneaux d'information permettront également de suivre et comprendre l'évolution du chantier.

Exposition « Ensemble, imaginons notre territoire en 2020 »

Jusqu'au 20 avril, le Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine propose, dans chacune de ses communes membres (Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Vanves, Vaucresson et Ville-d'Avray), l'exposition « Ensemble, imaginons notre territoire à l'horizon 2020 ». L'occasion pour les habitants de ces communes de faire connaissance avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui, lorsqu'il sera réalisé, exprimera les orientations stratégiques de ce grand périmètre géographique et humain, regroupant 350 000 habitants et 200 000 emplois. Une fois établi, le SCOT permettra notamment d'identifier les espaces qui accueilleront de nouveaux logements, des entreprises, des aménagements publics... et définira les conditions de cette urbanisation future. Il permettra l'accompagnement de projets communaux et intercommunaux. Il déterminera également les lieux à valoriser ou à protéger.
Pour aboutir à ce document, plusieurs étapes doivent être respectées : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le document d'orientations générales (DOG). Le SCOT n'entrera finalement en vigueur qu'après une enquête publique. Son élaboration devrait ainsi s'étaler jusqu'en 2008. D'ores et déjà, les habitants des 11 communes sont invités à exprimer leurs attentes en remplissant un questionnaire élaboré à leur intention. Par ailleurs, un registre d'observations est tenu à la disposition du public pendant l'exposition, sur le lieu même et restera accessible à la banque d'accueil du rez-de-chaussée pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT jusqu'à l'enquête publique qui interviendra en 2008.
À noter : le syndicat a désormais un site Internet (voir ci-dessous)

• Exposition « Ensemble, imaginons notre territoire en 2020 ».
Jusqu'au 20 avril. Au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. 26, avenue André-Morizet.
Ouvert du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 19h15, le vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h45. Entrée libre.
Renseignements au 01 55 18 49 71 et sur **www.coteaux-et-val-de-seine.com**

Un nouveau crématorium

Les rites funéraires évoluent. Partout en France, la crémation se développe. En 2006, près de 27 % des personnes décédées ont été incinérées et l'on prévoit encore une augmentation de ce taux dans les années à venir. *« Pour faire face à l'accroissement des demandes, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) et le Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart auxquels appartient la ville de Boulogne-Billancourt se sont rapprochés pour créer un nouveau crématorium à Clamart»*, explique Hugues Sirven-Vienot, maire adjoint territorial qui représentait la ville lors de l'inauguration de l'établissement le 7 mars dernier.



Le bâtiment d'une surface de 783 m², parfaitement intégré dans le paysage s'organise en espaces d'accueil, de cérémonies et les locaux techniques. L'architecture intérieure du bâtiment offre aux familles en deuil un espace accueillant, apaisant et lumineux.
Ce nouvel établissement, plus proche de Boulogne-Billancourt, permettra aux familles qui le souhaitent d'accéder plus facilement à ce type de service funéraire.

• 104, rue de la porte de Trivaux à Clamart.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 17h, le samedi de 8h à 12h.
Tél. : 01 46 01 00 95 ou 01 41 36 00 95.

Urgence cardiaque
des défibrillateurs en libre-service

Réanimer soi-même une personne en arrêt cardiaque, c'est désormais possible. Un décret du ministère de la Santé va autoriser l'utilisation par le grand public des Défibrillateurs externes automatisés (DEA), des appareils qui délivrent un choc électrique salvateur. La municipalité a pris la décision d'installer deux appareils, à l'hôtel de ville et au centre Georges-Gorse, et un nouveau défibrillateur équipera bientôt l'espace Landowski. La mort subite par Arrêt cardiorespiratoire (ACR) est l'une des principales causes de mortalité dans le monde. À la différence de la crise cardiaque, l'ACR est causé par un dérèglement de l'activité électrique du cœur : les cavités inférieures du cœur (ventricules) sont agitées par des mouvements rapides et irréguliers (fibrillation ventriculaire). En quelques secondes, la victime perd conscience, ne respire plus et son cœur cesse de battre.
Chaque année, en France, 60 000 personnes meurent suite à un arrêt cardiaque. Le taux de survie après un arrêt cardiaque est de 2 à 4 % en France, contre 20 à 50 % dans les pays anglo-saxons où l'utilisation des DEA a été généralisée. La défibrillation immédiate avec un DEA, associée à une réanimation cardio-pulmonaire (massage cardiaque et bouche à bouche), permet à la première personne présente sur les lieux d'intervenir sans perdre un temps précieux à attendre l'arrivée des urgences. En effet, les délais d'intervention des services de secours sont souvent longs, or il est important d'intervenir dans les trois à cinq minutes. Chaque minute qui passe, représente 10 % de chances de survie en moins. Selon les secouristes, dans 80 % des cas, la défibrillation permet de rétablir le rythme cardiaque. *« Il ne faut pas craindre d'utiliser l'appareil, dès lors que l'on est témoin d'une perte de conscience, surtout si l'on a l'impression que le pouls ne bat plus. En effet, le défibrillateur analyse automatiquement le rythme cardiaque. Il ne déclenche la décharge que s'il détecte un trouble »*, nous rassure le médecin municipal. *« Il faut également former le plus grand nombre de personnes aux premiers secours et aux gestes qui sauvent. »*
À Boulogne-Billancourt, dix agents municipaux (agents de sécurité et infirmières) ont déjà suivi une formation dispensée par le SAMU 92, et 11 autres seront formés courant 2007. Ces outils complètent ceux déjà utilisés par les pompiers et les services d'urgence de l'hôpital Ambroise-Paré. Le maire souhaite que d'autres lieux publics en soient progressivement dotés. Des défibrillateurs pourraient ainsi être placés dans les véhicules de police municipale, les pharmacies et les centres commerciaux. Certaines grandes entreprises boulonnaises ont déjà acquis ce matériel.
Le parking de l'hôtel de ville, géré par la société hollandaise Q-Park, sera prochainement équipé d'un défibrillateur installé au niveau du local d'exploitation.



△ Un appareil d'utilisation assez simple qui peut sauver une vie.

Actualités en bref

Visite d'une délégation chinoise de la ville de Guang'an

Le 14 mars dernier, la ville accueillait une délégation chinoise de la ville de Guang'an. Dans ce cadre, le maire de Guang'an, WANG Jianjun était accompagné de WANG Jianping, directeur du département du tourisme, de MA Fu, directeur du musée Deng Xiaoping de Guang'an, de XIA Huang, conseiller auprès de l'ambassadeur de Chine en France. Ils ont été reçus par Jean-Pierre Fourcade et par Philippe Tellini, conseiller municipal en charge du Tourisme et jumelages, relations internationales. L'origine de cette visite ? Un prochain jumelage entre Boulogne-Billancourt et Guang'an. Cette rencontre avait pour but de finaliser le prochain jumelage de la ville avec Guang'an. Située dans la province méridionale du Sichuan en Chine, riche en ressources naturelles (gaz naturel, charbon), la ville et son district possèdent une superficie de 6 344 km² et une population de 4,5 millions d'habitants. Guang'an est aussi le pays natal de l'ancien Premier secrétaire du Parti communiste chinois, Deng Xiao Ping : le célèbre politicien asiatique fréquenta quelques années Boulogne-Billancourt lorsqu'il était ouvrier-étudiant aux usines Renault (entre 1923 et 1926).



◁ De gauche à droite, Philippe Tellini, Jianjun Wang, Jean-Pierre Fourcade et deux membres de la délégation chinoise.

Une baleine
en visite sur la Grand-Place !

« Dessine moi une baleine ! » Derrière cette injonction, se cache le nom de code d'une opération au cours de laquelle les enfants des centres de loisirs de Boulogne-Billancourt vont présenter, le 9 mai prochain, plusieurs petits spectacles sur le thème de la protection de l'environnement. Ils auront en toile de fond un immense tableau représentant une baleine et son petit. Cette fresque de 20 mètres de long sur 4 mètres de haut présentée au public sur la Grand-Place sera réalisée par les enfants eux même sur la base d'une œuvre originale de Fénu, dessinateur boulonnais.
La baleine, figure emblématique des espèces à protéger, très présente dans la littérature pour enfants, constitue un support pédagogique pertinent pour sensibiliser les enfants et leurs parents au développement durable. Alors préparez-vous, les baleines arrivent !



Internet
Nos enfants en danger ?

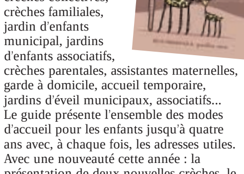
Face à la montée des risques encourus par nos enfants sur le net ; enfants surfant seuls sur la toile, apologie de la violence, contacts avec des adultes, cyber-chantage, marketing agressif... les parents doivent rester vigilants. Quels sont les réels dangers qui menacent nos enfants sur internet ? Que faire pour les protéger ? Quel rôle les parents doivent-ils jouer pour combattre ou réduire ces risques ? La PEEP, fédération de parents d'élèves qui regroupe 300 000 familles, vous invite à une conférence débat sur le thème : *Internet nos enfants en danger ?*
• Le mardi 24 avril 2007 à 20h30 à l'espace Landowski avec comme intervenants, la Délégation interministérielle à la Famille, des représentants d'associations de protection de l'enfant, des industriels concernés et un pédopsychiatre. Pour toutes informations : 01 41 31 35 99.



Le stade Jean-Guillon
est ouvert

Les premiers à fouler le nouveau terrain d'évolution sportive Jean-Guillon, sont les jeunes du sud de la ville et plus particulièrement ceux des squares de l'Avre et des Moulineaux. *« Cet équipement était très attendu par les jeunes du quartier. Hormis le terrain Thiers-Vaillant, plus au nord, ils n'avaient aucun lieu pour s'entraîner aux jeux de ballon »*, explique le maire adjoint territorial Léon Sebbag. Dans le détail, l'équipement est doté de trois frontons de basket, deux à l'intérieur de la structure et un troisième disposé en façade extérieure – pour l'entrainement au basket les jours où le terrain est occupé par une autre activité –, et de deux cages de buts. L'ensemble est clos d'une structure métallique à hauteur variable et rehaussée d'un filet pare-ballons pour protéger les enfants qui jouent dans le square attenant. La surface au sol de cette aire de jeux est de 321 m² en revêtement synthétique.
• Quai du Point-du-Jour

Un nouveau guide
de la petite enfance



La nouvelle édition du *Guide de la petite enfance* est arrivée.
Accueil permanent, crèches collectives, crèches familiales, jardin d'enfants municipal, jardins d'enfants associatifs, crèches parentales, assistantes maternelles, garde à domicile, accueil temporaire, jardins d'éveil municipaux, associatifs...
Le guide présente l'ensemble des modes d'accueil pour les enfants jusqu'à quatre ans avec, à chaque fois, les adresses utiles.
Avec une nouveauté cette année : la présentation de deux nouvelles crèches, le « Manège enchanté » et « les Mouettes », gérées par le secteur associatif et privé.
Le guide est disponible en téléchargement sur le site de la ville, rubrique « Brochures ». Il sera diffusé sur demande aux parents reçus en mairie par les services de la direction de la Famille.

Correctif au guide pratique 2006
Page 131: Infirmiers. Céline Desclozeaux n'exerce plus dans le secteur libéral.

Sécurité des personnes âgées, quelques règles de base à respecter

Les personnes âgées sont bien trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Pour se protéger, il suffit parfois de respecter quelques recommandations de base. Rappel.



Les personnes âgées qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par un agent de la police municipale pour retirer de l'argent à la banque

Lorsque vous êtes chez vous
• Afin d'éviter tout cambriolage : équipez votre porte d'un système de fermeture fiable et fermez-la à double tour, protégez vos fenêtres à l'aide de volets, grilles, barreaux, etc. N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres, laissez-en un double chez une personne de confiance et changez de serrure si vous les avez perdues.
• Contre le vol à la fausse qualité, méfiez-vous des faux agents (Edf-gdf, France télécom, La Poste...). Demandez-leur de vous montrer leur carte professionnelle, même s'ils sont en uniforme. Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e) et ne signez pas de documents trop précipitamment. Sachez, enfin, que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de sept jours.
• En cas d'absence prolongée du domicile (départ en vacances...) : avisez-en vos voisins ou le gardien de la résidence, mais aussi le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie, faites suivre votre courrier ou faites-le prendre par une personne de confiance (une boîte aux lettres débordante révèle une longue absence), demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets, afin que le domicile paraisse habité, ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence, placez vos bijoux et objets de valeur en lieux sûrs et photographiez-les.

Lorsque vous sortez de chez vous
• Pour vous protéger du vol à la tire ou à l'arrachée : faites-vous accompagner lorsque vous allez percevoir des revenus (pension, par exemple) et dissimulez vos espèces, ne vous promenez pas avec un sac ouvert, tenez le plutôt en bandoulière qu'à la main, n'arborez pas de bijoux trop voyants...
• Pour éviter tout vol au distributeur de billets : saisissez votre code secret à l'abri des regards, ne le donnez à personne, même en cas de difficulté de retrait au distributeur et n'en laissez aucune trace écrite dans votre portefeuille. Récupérez systématiquement vos tickets de retrait et d'achat et conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.
• En cas d'agression : n'opposez aucune résistance, appelez au secours et criez aussi fort que vous le pouvez, retenez les caractéristiques physiques de l'agresseur, relevez les numéros d'immatriculation, marque et couleur du véhicule, etc.
• Pour lutter contre le vol de téléphone portable : soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public, gardez-le à l'abri des regards et rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure...).
• En cas de vol : portez plainte, n'oubliez pas de vous munir du numéro d'identification de votre téléphone (code IMEI) et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

Numéros de téléphone utiles
Police secours : 17 (112 à partir de certains portables).
Police municipale : 01 55 18 49 05.
Pompiers : 18.
SAMU : 15.

Vous avez besoin d'une infirmière à domicile ?

Trouver une infirmière à domicile relève parfois du parcours du combattant. Pour faciliter cette recherche, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) propose désormais sur son site www.cramif.fr une liste de services de soins infirmiers à domicile présents dans les huit départements d'Île-de-France. Pour chaque service figure un descriptif détaillé (coordonnées, public concerné, prestation et modalité d'intervention à domicile). Pour consulter cette base de données connectez-vous au site www.cramif.fr menu « Assurés », rubrique « Rechercher les services de soins à domicile ».

Le chiffre du mois 15 465

C'est le nombre d'appels reçus chaque mois par le centre d'appel de la mairie. Onze téléconseillers vous répondent et vous orientent, si cela est nécessaire, vers les services concernés. 78 % des appels sont décrochés avant même que ne retentisse la troisième sonnerie. Alors n'hésitez pas, le centre d'appels vous répond de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à midi le samedi au 01 55 18 53 00.

Lutte contre les tags
des moyens renforcés

Les graffitis, les étiquettes, les tags et autres dégradations du mobilier urbain constituent une nuisance importante et récurrente contre laquelle il est difficile de lutter. Pour gagner en efficacité et en réactivité, la municipalité a décidé de confier leur enlèvement à un prestataire spécialisé. Doté d'un véhicule léger et d'un opérateur, ce nouveau dispositif fonctionnera du lundi au vendredi sur l'ensemble du territoire communal. Chaque jour un quartier différent est sillonné et, en cas d'urgence, l'opérateur peut intervenir partout dans la ville.
Ses missions : retirer les affiches, affichettes et autocollants sur tous les supports à moins de trois mètres de haut et repeindre le mobilier urbain tagué. Lors des interventions, une photo est prise avant et après l'exécution du travail afin d'attester de la réalisation de la prestation. Lorsque les dégradations se trouvent à plus de trois mètres du sol, une équipe spécifique est alors mobilisée.
Des procédures d'identification sont réalisées et chaque fois que cela sera possible des poursuites seront engagées contre les auteurs de ces actes d'incivilité.



Plan pandémie grippale
réunion d'information des acteurs locaux

Le préfet des Hauts-de-Seine, Michel Bart a organisé, en collaboration avec la DASS, une réunion d'information sur le Plan pandémie grippale le jeudi 22 mars dernier. À cette occasion, les représentants des services de santé de Boulogne-Billancourt, Ville-d'Avray, Saint-Cloud, Sèvres, Marne-la-Coquette et Chaville, les médecins libéraux de ces communes, le SAMU, le conseil de l'ordre des médecins, l'Inspection académique et le conseil général étaient réunis à l'espace Landowski. Cette réunion avait pour but de préparer, d'informer et de coordonner les acteurs locaux dans le cas où un tel plan devrait être mis en place. En effet, ce plan gouvernemental prévoit que les villes auraient un rôle très important à jouer dans la prise en charge et la gestion d'une telle crise.

Conseil municipal

Les principales décisions de la séance du 8 mars

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Jean-Pierre Fourcade a rendu hommage à Bernard Monginet, maire adjoint chargé des Finances et des Affaires économiques, décédé le 26 février dernier. Après avoir évoqué sa carrière au service de l'État, il a tenu à rappeler ses immenses qualités professionnelles, son abord facile et sa très grande disponibilité. C'est une grande perte pour l'équipe municipale a-t-il déclaré. Au nom du groupe @lternance gauche.verts, Pierre Gaborit a salué sa compétence et l'homme de conviction qui a consacré l'essentiel de sa vie au service public. Une minute de silence a été observée.



Thierry Simon
nouveau conseiller municipal
En raison du décès de Bernard Monginet, le conseil municipal accueille un nouveau membre de la majorité municipale. Thierry Simon est docteur en médecine. Sa formation en marketing l'a conduit à exercer ses activités dans de nombreux laboratoires pharmaceutiques, Novartis Aventis, le Groupe Pierre Fabre et aujourd'hui le groupe Stada où il est directeur des opérations France et export. Il siègera à la commission des affaires générales et sociales.

Impôts locaux
maintien des taux de 2006 et abattement pour les personnes handicapées

L'équilibre du budget primitif 2007 voté lors du conseil du 14 décembre dernier s'appuie sur des ressources fiscales évaluées à 42 419 000 €. Rappelons que la part des impôts locaux perçue par la ville se calcule en appliquant le taux voté par la commune à la valeur locative de chaque logement. Cette valeur locative, fixée à l'origine par les services de l'État, progresse chaque année d'une revalorisation votée en Loi de Finances et, le cas échéant, des modifications intervenues et déclarées sur la composition physique des bases (constructions nouvelles, réhabilitations, aménagements...). En raison de la réorganisation actuellement opérée par l'administration fiscale au sein de ses services, l'incidence de ces modifications n'a pas été communiquée au conseil municipal pour le vote des taux. Le conseil a donc décidé de reconduire les taux de l'année 2006, soit 9,74 % pour la taxe d'habitation, 6,75 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 8,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dès la prochaine décision modificative, le produit fiscal qui résultera de l'application de ces taux aux bases finalement notifiées sera pris en compte.

Par ailleurs, comme le permet une disposition votée par le Parlement lors de la loi de Finances rectificative pour 2006, le conseil municipal a instauré un abattement supplémentaire, sur la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides qui ne bénéficient pas, au regard du niveau de leurs revenus, d'une exonération de plein droit. Cet abattement représente 10 % de la valeur locative moyenne.
Les personnes concernées sont les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation aux adultes handicapés et de la carte d'invalidité, ainsi que les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ou qui occupent leur habitation avec des personnes dans cette situation.
Cette disposition n'entrera en vigueur que pour les impôts 2008.

Groupe Ferdinand-Buisson
modification de la carte scolaire

Ce groupe scolaire est composé de deux écoles élémentaires, situées dans un ensemble immobilier imbriqué. L'école Ferdinand Buisson A compte cette année 194 élèves, l'école B, 324 élèves. Depuis la mise en œuvre de la carte scolaire, il y a une vingtaine d'années, les élèves de chaque établissement sont issus de secteurs différents. Un rapport récent de l'inspecteur d'académie, confirmant des situations signalées par des associations de parents d'élèves et des équipes enseignantes, a fait apparaître une baisse substantielle, depuis plusieurs années, des effectifs de le l'école Ferdinand-Buisson A et, malgré les efforts et la qualité de l'équipe pédagogique, une évolution préoccupante des résultats scolaires.
Un groupe de travail animé par Pierre-Mathieu Duhamel, maire adjoint à l'Éducation, a été constitué. Il comprenait l'inspectrice de l'Éducation nationale, les deux directeurs, les représentants élus des parents dans les conseils d'école des deux établissements, des fonctionnaires de la direction de l'Éducation et des représentants des trois associations de parents d'élèves de la commune.
Réuni à deux reprises, le groupe de travail a établi un constat à partir de deux éléments : l'analyse détaillée des tests d'évaluation réalisés par les deux équipes enseignantes et dont la synthèse a été réalisée par le conseiller pédagogique auprès de l'inspectrice adjointe de l'académie d'une part et, d'autre part, la présentation de la composition des familles des deux écoles, sur la base des critères utilisés par l'Éducation nationale. Le constat qui est apparu montre une évolution défavorable des résultats dans l'une des deux écoles, même si au regard des moyennes tant nationales que boulonnaises, ces résultats demeurent honorables.
Pour remédier à cette situation, une fois exclue l'hypothèse de réunir les deux écoles en une seule, deux options ont été débattues. La première était la révision de la carte scolaire. La seconde consistait à créer des écoles de cycle, l'une se consacrant à l'accueil des enfants des CP jusqu' au CE1 ou CE2, l'autre se consacrant à la seconde partie du cycle.
Les membres du groupe de travail, après avoir débattu, ont exprimé leur choix par écrit. La solution proposée au conseil tient évidemment compte de leurs souhaits et de l'avis de l'inspecteur d'académie.
Le conseil approuve donc la modification de la carte scolaire concernant ces deux écoles. À la rentrée de septembre 2007, parmi les enfants aujourd'hui en grande section de maternelle à l'école Seine ou à Jean-Guillon (sans sectorisation) : 19 enfants habitant les squares de l'Avre et des Moulineaux, qui auraient dû fréquenter l'école A iront à l'école B, et 20 enfants habitant notamment la place Saint-Germain-des-Longs-Prés, qui auraient dû fréquenter l'école B iront à l'école A. ■

Prochaines séances du conseil municipal, jeudi 5 avril et mercredi 16 mai à 19h.

La tribune de l'opposition municipale

groupe @lternance Gauche.Verts

Communiqué

« Monsieur Fourcade a présenté sa démission de maire, s'affranchissant ainsi de ses contraintes politiques internes et adoubant celui dont il espère qu'il sera son successeur en mars 2008. Ce calendrier imposé ne peut être le nôtre, pour plusieurs raisons.

La première rejoint les commentaires des boulonnais, surpris de se voir imposer un nouveau maire sans être consultés. Sauf accident, c'est en effet au suffrage universel de désigner le maire, tête de la liste qui l'emporte aux élections municipales.

La seconde raison rejoint la première. Nous avons, nous, des processus démocratiques : appel à candidature et vote des militants pour désigner notre candidat.

La troisième raison vient du fait que M. Fourcade indique qu'il répond aux aspirations de renouveau et de rajeunissement exprimé par les citoyens alors même qu'il garde en réalité la mainmise sur les finances de la ville, sur la communauté d'agglomération et la société d'économie mixte qui gère le projet des terrains Renault. Mentionnons aussi quelques brefs rappels de l'histoire de notre conseil municipal. En 1995, dix ans déjà, Monsieur Duhamel se présentait sur la liste de monsieur Graziani puis faisait partie d'un des groupes d'opposition au sein du conseil municipal et refusa, notamment, de voter le budget de 1996 présenté par M. Fourcade. Lassé du purgatoire, ce groupe rejoignit finalement la majorité de M. Fourcade.

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas présenter de candidat lors de cette pure opération de chaises musicales. Les Boulonnaises et les Boulonnais auront, dans un an, l'occasion de s'exprimer directement sur le choix, pour leur ville, de leur équipe municipale. Ils pourront alors se prononcer, d'une façon plus souveraine, sur une véritable politique de renouvellement. »

■ Groupe @lternance Gauche.Verts

Machines à voter : quelle garantie ?



Rémi Lescœur (Les Verts)

Boulogne-Billancourt va utiliser des machines à voter aux prochaines élections. On sait que l'organisation d'un vote (référendum ou élection) est une chose compliquée et coûteuse dans une ville de plus de 60 000 électeurs et les technologies de l'information et de la communication peuvent constituer un apport à la démocratie participative lorsqu'elles favorisent l'expression des citoyens et facilitent leur consultation.
Le principe des machines à voter peut apporter simplification et fluidité aux procédures de vote même si, comme de nombreux citoyens, on peut regretter la convivialité démocratique des opérations de dépouillement où des militants de tous bords et des citoyens non engagés se réunissaient dans un climat à la fois solennel et bon enfant.
Nous ne sommes donc pas opposés par principe aux machines à voter. La question principale est la fiabilité des matériels et les éventuels risques de fraude et de manipulation.
Le système choisi par la municipalité est commercialisé par France-Élections.
Pour ces machines, la fiabilité technique (risque de panne ou de détérioration physique entraînant la perte des informations) semble assurée. Le déploiement des machines sur les lieux de vote et la formation des utilisateurs (membres des bureaux de vote et électeurs) sont pris sérieusement en charge par les services de la mairie.
Le véritable risque auquel ne répondent ni la société vendeuse, ni la mairie, est l'opacité du programme informatique sous-jacent. La seule pseudo-justification est que le logiciel a été validé par le ministère de l'Intérieur et par un cabinet d'audit sur un code informatique non public car il est la propriété du fabricant... Piètre défense qui entretient naturellement la suspicion sur ce programme !
En fait, cette machine à voter ressemble fonctionnellement à une urne opaque (non transparente) dont le dépouillement serait assuré en dehors de tous regards par les services du ministère de l'Intérieur.
La seule information vérifiable par tous est que le total des votes est conforme au nombre d'émargements !
Ce n'est naturellement pas de nature à rassurer les électeurs !

Rejoignant l'avis de nombreux experts et citoyens ainsi que les débats qui traversent de nombreux pays utilisateurs, nous demandons deux choses pour fiabiliser le processus :
1) que le programme utilisé soit connu de tous, validé contradictoirement par des experts indépendants et qu'il y ait un moyen de vérifier avant et pendant le vote que c'est bien ce programme qui est utilisé pendant les opérations de vote et de dépouillement.
2) qu'il existe une trace papier du vote de chaque électeur, validée par celui-ci et stockée de façon sécurisée pour pouvoir procéder, si besoin, à un éventuel recomptage des bulletins.
Ce n'est qu'à ces deux conditions que l'on pourra s'engager de façon fiable dans le vote utilisant des machines à voter.

En attendant le respect de ces deux conditions nous appelons la municipalité de Boulogne-Billancourt à stopper leur utilisation et nous demandons à l'État de retirer l'agrément des machines avant la tenue d'un large débat public sur le sujet.

■ Rémi Lescœur

Permanences

Les permanences du groupe @lternance gauche.verts ont lieu au 63, rue de Billancourt du lundi après-midi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h, et le samedi de 10h à 12h.
Tél. : 01 48 25 63 61. Fax : 01 48 25 73 97.
Courriel: alternancegauche-vert@wanadoo.fr

La tribune de la majorité municipale

majorité municipale

La chance !



Philippe Galy

Oui, nous autres Boulonnais, nous avons de la chance !
Nous vivons dans une belle ville, avec un nouveau maire à sa tête élu selon un processus paisible, qui assurera la continuité et le dynamisme de l'effort au service des Boulonnais.

LE maire

Un maire, c'est LE maire, c'est essentiel : ce n'est, certes, que l'un des Douze, les douze élus du peuple au suffrage universel, direct ou indirect :
• au suffrage direct : le président de la République, le député à l'Assemblée nationale, le député à l'Assemblée européenne, le conseiller municipal, le conseiller général, le conseiller régional,
• au suffrage indirect : le sénateur, le maire, le conseiller d'intercommunalité, les présidents du conseil général, régional, du conseil d'intercommunalité.
Cette énumération montre que la Démocratie est une belle chose, mais assez compliquée ! Cet enchevêtrement des pouvoirs, nécessaire et non pas artificiel, contribue à la confusion de la vision des citoyens sur les pouvoirs publics : « ils... ».
Mais, du maire, ils ont une vision claire : c'est le personnage central de la vie publique, celui qui exerce la démocratie de la façon la plus proche, la plus concrète, la plus vivante, il est LE maire : il écoute ; il regarde, il parle avec les gens tous les jours, il est là, il décide, et cela concerne l'essentiel du cadre de la vie quotidienne de ses concitoyens. À Boulogne-Billancourt, il s'agit du cadre de vie de 108 000 concitoyens, ce qui en fait la première ville de notre région après Paris.

C'est dire que le remplacement du maire Boulogne-Billancourt est un acte important : c'était l'ordre du jour du conseil municipal du 17 mars 2007. Sur 55 conseillers municipaux, il en manquait 7 qui, tous, avaient donné procuration, car il faut, évidemment, participer à l'élection du maire.

Pourtant, tout le monde n'a pas voté...

NPPV

« NPPV », ou « Ne prennent pas part au vote », ce sont les membres de notre opposition boulonnaise. Ils ne sont redoutables ni en propos ni en actes, mais ils sont étranges : ils ont été élus par une partie de nos concitoyens pour former une composante du conseil municipal et donc pour participer, pour ou contre, mais pour participer aux votes. Eux, ils « NPPV » !
Certes, ils viennent habituellement siéger au conseil municipal, et même, ils y parlent. Parfois (trop) souvent et (trop) longtemps...
Ainsi, lors de ce conseil municipal du 17 mars, l'un deux, tout en reconnaissant la qualité du débat démocratique à Boulogne-Billancourt, déclame sa vigilance sur le logement social, l'éducation scolaire, l'aménagement des terrains Renault, la fiscalité locale et la qualité de la vie.
La majorité l'écoute, poliment et placidement : qu'il veuille bien nous dire sur tous ces points où il a trouvé mieux, et comment il croit pouvoir faire mieux !
Tel autre, après un exorde compliqué, énonce qu'après tout, l'élection du maire et de ses adjoints n'est qu'une affaire interne à la majorité, ce qui justifie que l'opposition « NPPV ».
À quoi bon venir en séance, si c'est pour « NPPV » ? C'est d'ailleurs, avec bon sens, ce que se sont dit quatre des neuf de l'opposition qui ne sont pas venus...
Mais enfin, ils avaient donné procuration à leurs amis pour voter.
Cependant, les cinq conseillers de l'opposition présents sortiront de séance sans avoir voté, à l'exception de deux, qui malgré la consigne de « NPPV », ont néanmoins participé à l'élection du nouveau maire avant de sortir. Mais nul d'entre eux ne participe à l'élection des adjoints.
La mise en marche de la nouvelle municipalité, le nouvel élan donné à notre ville ne les concernent pas : ils sont partis.
Dommage pour eux : le nouveau maire et les quinze adjoints solidement réélus, parmi lesquels Jean-Pierre Fourcade, entament avec énergie la dernière année de la mandature.

Car il reste du travail !

Moderniser la ville existante, à laquelle va s'arrimer un quartier complètement neuf, la ZAC « Île Seguin-Rives de Seine » (ou plus familièrement, la ZAC Renault).
Chacun peut aller se rendre compte sur place, 59, rue Yves-Kermen.
Le chantier, impressionnant, est maintenant lancé : les grues s'activent pour achever le nouveau pont avec l'île Seguin, édifier les premiers immeubles, tandis que les travaux d'aménagement s'engagent, pour installer les voiries et réseaux les plus modernes.
C'est la plus belle opération d'urbanisme en agglomération parisienne depuis longtemps.
Dans la ville existante aussi, des chantiers commencent, se poursuivent et s'achèvent en continu.
Pour ne citer qu'une partie de notre cité, dans le quartier Vaillant-Sembat (auquel je m'intéresse particulièrement), l'école Thiers a été entièrement rénovée, l'opération dite « EE » se termine et livre trois cents logements neufs, une crèche et 15 000 m² de bureaux, pile à la station de métro « Billancourt » !
Les travaux du « Carré Belle-Feuille » (une salle de 600 places et une autre de cent places) sont en cours, et la reconstruction de l'actuelle école du centre-ville a commencé sur le terrain dit « Maître-Jacques ».
Le transfert du collège du Vieux-Pont sur le terrain Thiers-Vaillant se prépare, déclenchant l'aménagement futur de l'ensemble de ce terrain, ainsi que la réflexion sur le devenir de l'actuelle emprise du collège et de ses environs.
Et, pour relier la ville future à la ville existante, et les relier en même temps à l'ensemble des réseaux de transports voisins, un projet de TCSP (Transport en commun en site propre) est à l'étude. Non seulement il préservera le tissu existant, mais il favorisera l'expansion du sud de la ville.

Pendant ce temps-là, la vie continue, activement : les impôts locaux sont parmi les plus bas de France, des logements se construisent et se rénovent, des commerces se créent ou se transforment, de nouveaux habitants arrivent, la voirie s'améliore... : la ville bourdonne comme une ruche.

Les habitants viennent nous dire dans nos permanences : « vous savez, on est contents de vivre à Boulogne-Billancourt » !

■ Philippe Galy

Permanence des groupes des élus UMP et UDF

28, rue Le-Corbusier
Tél. : 01 41 31 20 62. Fax : 01 41 31 20 82.

Pour joindre vos élus UMP
Courriel : Groupedeselusump@hotmail.com

Pour joindre vos élus UDF
www.udf-boulognebillancourt.com
et www.udf-boulognebillancourt.fr

